

Le 19 décembre 2025,

Compte rendu – Comité de pilotage Natura 2000

Site Natura 2000 « Mines de Villeneuve » ZPS FR9102007

Présents :

Marie Passieux – Vice-présidence du Département de l'Hérault, Présidente du Grand Site

Michel Vellas – Maire de Brenas, Président du COPIL du Salagou, Vice-président du Grand Site

Laurent Albert – Maire de Villeneuve et président du COPIL des Mines de Villeneuve

Jean-Philippe Ollier – Maire de Lieuran-Cabrières

Pierre-Joan Bernard – 1er adjoint - Mairie de Lieuran-Cabrières

Anne Salvado – Chargée de projets Natura 2000, DAPHNEE, Région Occitanie

Jean-Baptiste Seguy – Chef de la mission nature et biodiversité, SERN, DDTM34

Daniel Estournet – Directeur, EPA Terres d'Hérault

Frédéric Martin – Hérault Sport

Lucie Garcia – Service développement durable, Communauté de communes du Clermontais

Lucie Moreau – Responsable du service GEMAPI, Communauté de communes du Clermontais

Yohan Boudin – Technicien forestier, UT Garrigues, ONF

Jean-Baptiste Saint-Georges – Conseiller viticole, Chambre d'agriculture 34

Séverine Hénin – Conseillère agroenvironnement, Chambre d'agriculture 34

Antony Meunier – Chargée de mission rivières et milieux aquatiques, EPTB Fleuve Hérault

Éric Clergue – Administrateur, Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault

Anne Eekhout Bougette – Directrice, Demain la Terre!

Julien de Cosmi – Chargé de mission

Chiroptères, Groupe Chiroptère Languedoc Roussillon

Julie Condé – Chargée de mission Natura 2000, Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze

Le Comité de pilotage du site n° FR9102007 « Mines de Villeneuve » s'est réuni le **vendredi 19 décembre 2025** à la salle de la mairie de Villeneuve.

Monsieur Laurent Albert, Président du Comité de pilotage, souhaite la bienvenue à tous les participants et présente l'ordre du jour :

- Informer les participants des actualités du Grand Site avec la création de l'EPA Terres d'Hérault et la dissolution du Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze en 2026.
- Faire le bilan des actions majeures mises en œuvre entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.
- Echanger sur les perspectives d'actions prévues pour l'année à venir (1^{er} janvier au 31 décembre 2026).

I. Actualités du Grand Site : création de l'EPA Terres d'Hérault

Le 10 novembre 2025, l'Assemblée départementale du Conseil départemental de l'Hérault a voté la **création de l'Etablissement Public Administratif (EPA) Terres d'Hérault** à compter du 1^{er} janvier 2026. L'EPA reprendra les missions du Syndicat Mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze (SMGS), à savoir la mise en œuvre du programme d'actions 2024-2032 du Grand Site de France Salagou – Cirque de Mourèze dont l'animation Natura 2000 et la Gestion et valorisation du Domaine Départemental du Salagou ainsi que l'animation du Géoparc Terres d'Hérault menée par le Département.

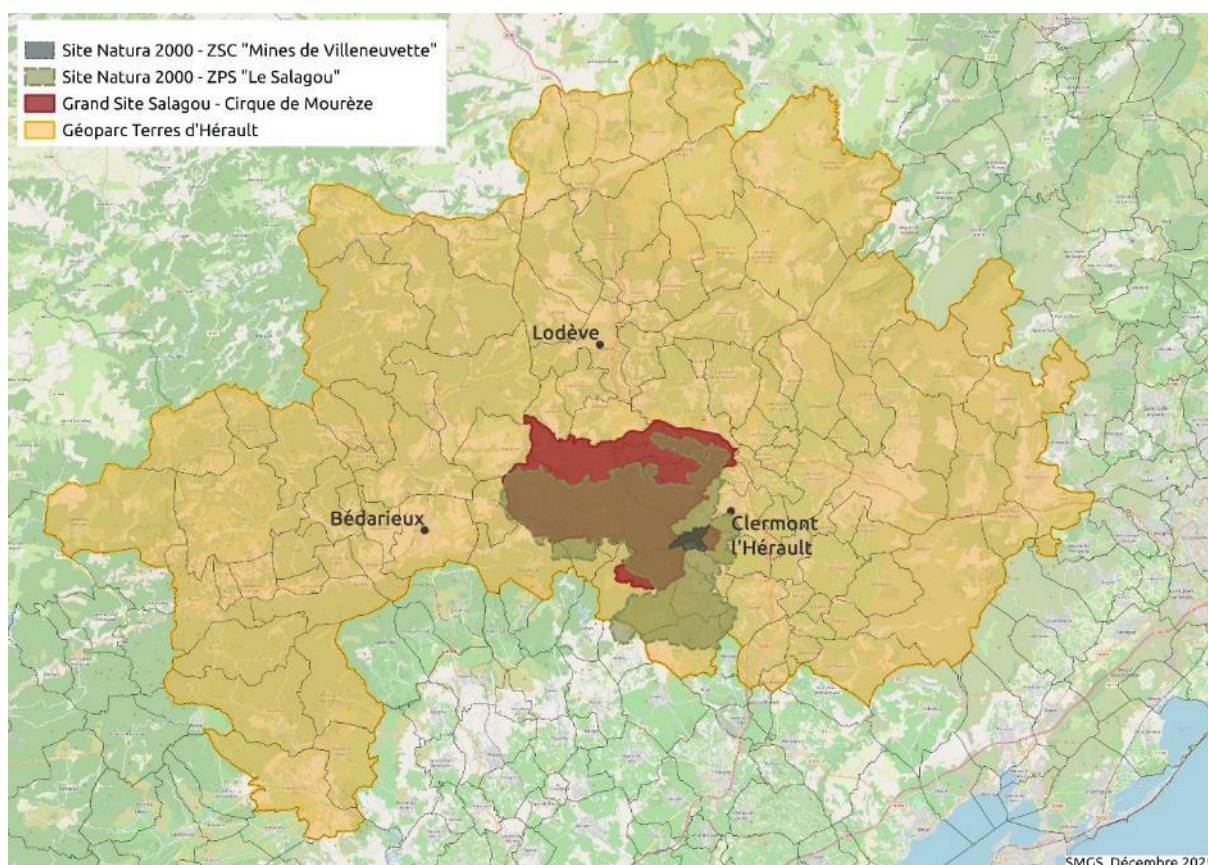


Figure 1 - Périmètre d'actions de l'EPA Terres d'Hérault

Les collectivités territoriales seront représentées au sein du conseil d'administration de l'EPA composé de 19 membres et l'organisation de la gouvernance prévoit des instances dédiées respectivement au Grand Site de France et au Géoparc.

Un premier arrêté préfectoral du 15 décembre 2025 acte la fin de l'exercice des compétences du SMGS à compter du 1^{er} juillet 2026. Un second arrêté sera pris ultérieurement pour la dissolution du syndicat mixte.

Perspectives pour 2026 : Au regard de ces éléments et des élections municipales à venir, la Région Occitanie, en tant qu'autorité administrative, en concertation avec la structure animatrice, **décide d'organiser l'élection du président du COPIL** dont le mandat se terminait le 13 décembre 2025, **au printemps 2026**. A cette occasion, avec la dissolution du Syndicat Mixte actée pour 2026, **la structure animatrice du site sera également élue.**

Julie Condé précise que l'EPA Terres d'Hérault pourrait devenir la structure animatrice du site Natura 2000, ce portage étant prévu par les statuts de la nouvelle structure. Anne Salvado explique que le COPIL est l'instance qui désigne la structure animatrice. Le comité de pilotage du site procédera au vote pour choisir la structure animatrice du site lors de la réunion au printemps, durant laquelle l'EPA Terres d'Hérault pourrait être désigné.

II. Présentation du site

Le site Natura 2000 des mines de Villeneuve est identifié comme site d'intérêt communautaire le 28 mars 2008. Un arrêté le désigne ensuite en tant que Zone Spéciale de Conservation le 23 mars 2016. Le Document d'objectifs (DOCOB), qui constitue le plan de gestion du site, a été validé en Comité de pilotage le 2 juillet 2013 et approuvé par arrêté préfectoral le 3 janvier 2014. La structure animatrice du site est le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze depuis 2014.

Le Site Natura 2000 des mines de Villeneuve s'étend sur 255 ha et est situé sur deux communes : Villeneuve et Lieuran-Cabrières. La désignation de cette ancienne carrière de Barytine réside dans la présence avérée de plusieurs espèces et habitats naturels protégés au niveau européen.

La carrière ainsi que le bâti de Villeneuve abritent d'importantes colonies de chauves-souris et plus particulièrement **8 espèces d'intérêt communautaire** présentes principalement en période de transit et d'hibernation. Le site offre un large panel des habitats naturels de l'étage méso-méditerranéen par une géologie variée engendrant des sols aussi bien carbonatés que silicatés. **6 habitats d'intérêt communautaire** ont été identifiés représentant 33 % de la surface du site Natura 2000.

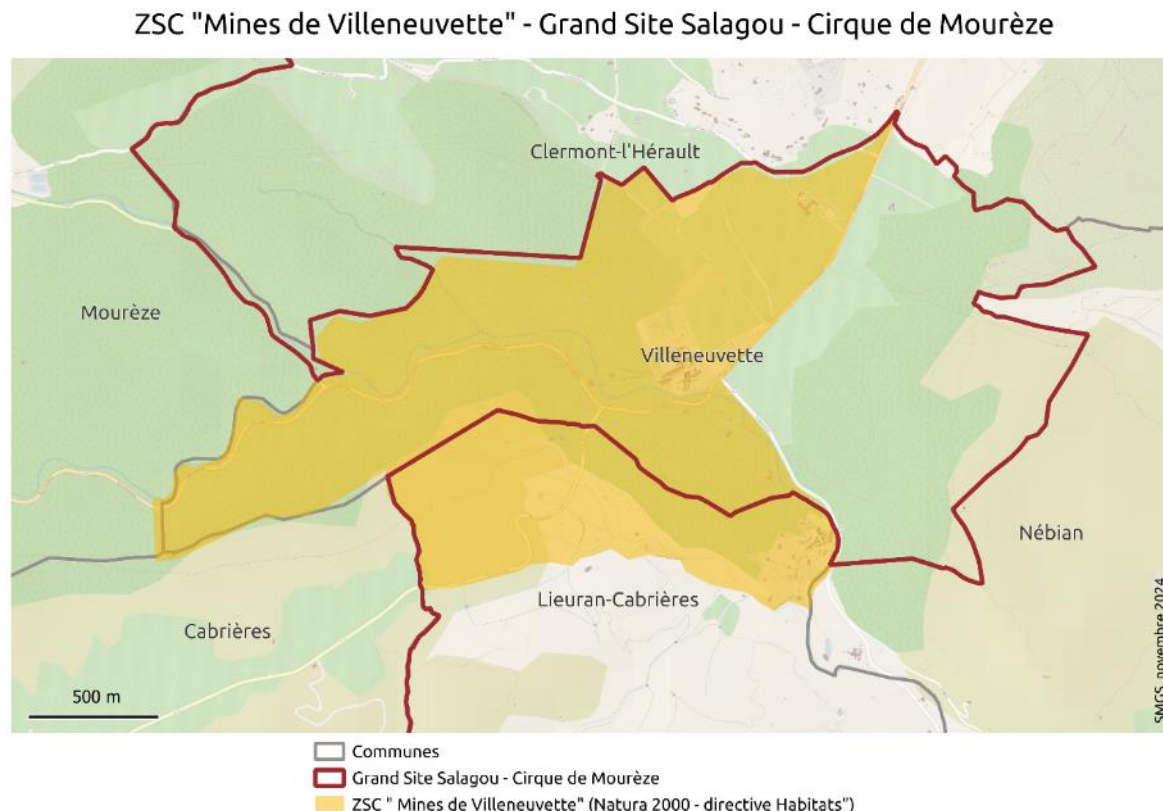


Figure 2 - Périmètre du site Natura 2000 "Mines de Villeneuve"

III. Suivis naturalistes

L'ensemble des suivis naturalistes a été réalisé en prestation par le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les rapports complets.

Les colonies d'espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire à forts enjeux identifiés dans le périmètre du site et aux alentours sont suivies annuellement par sortie de gîte à la tombée de la nuit pour les espèces cavernicoles (exception faite des suivis hivernaux par prospection diurne dans les cavités) ou par observation diurne dans le bâti pour les espèces anthropophiles.

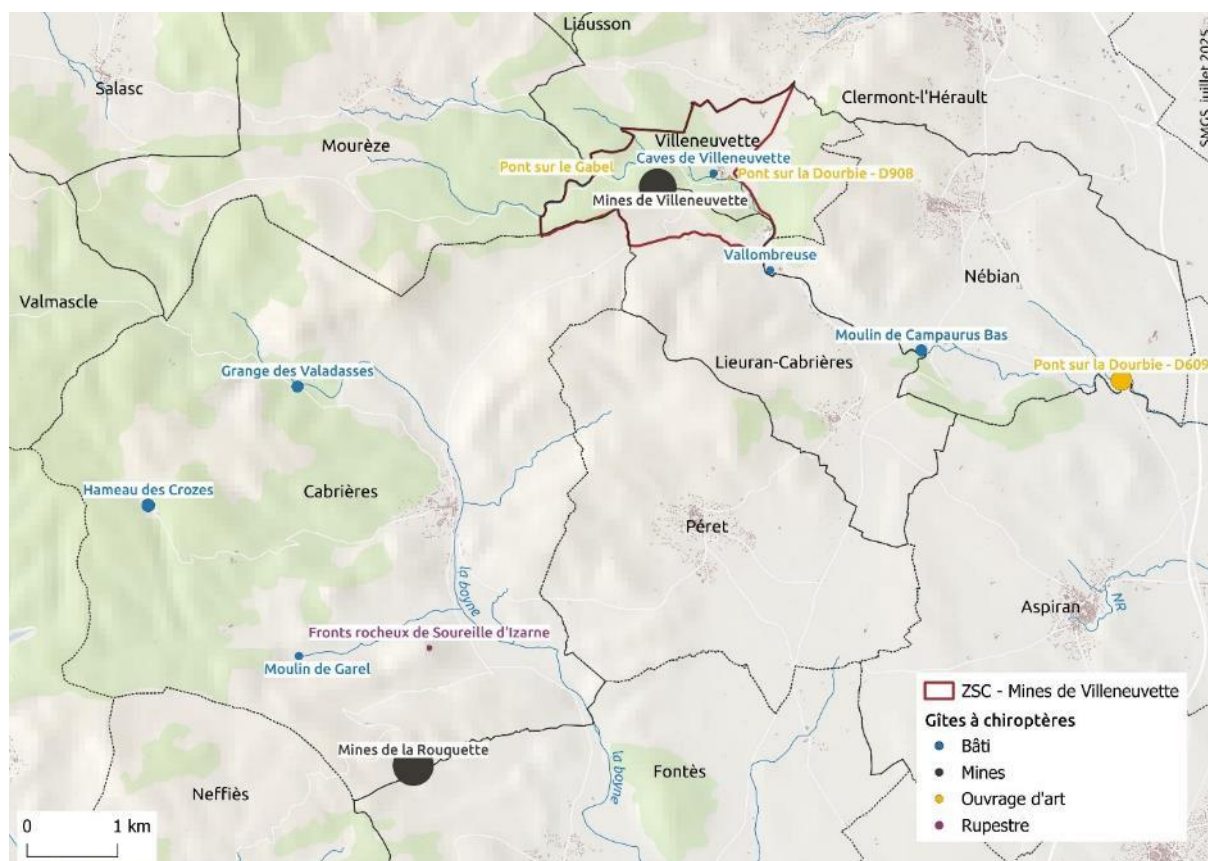


Figure 3 - Gîtes connus de chiroptères autour de la ZSC Mines de Villeneuveville

1. Anciennes carrières de barytine

a. Mines de Villeneuveville

Les Mines de Villeneuveville constituent un gîte d'intérêt national pour les chauves-souris car historiquement fréquentées en période de transit (printemps et automne) et d'hibernation par deux espèces à très forts enjeux en Occitanie (50 % des effectifs nationaux en ex-région Languedoc-Roussillon) : le Minioptère de Schreibers et le Murin de Capaccini. D'autres espèces sont également observées avec des effectifs plus faibles : le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe et des Murins de grande taille.

Les mines étant jugées comme peu stables, les suivis sont exclusivement réalisés en extérieur par comptages en sortie de gîte. Plusieurs comptages ont été effectués en 2025 : un au printemps, un en été et deux à l'automne.

Le suivi estival a été programmé à la suite de la découverte inattendue d'une colonie mixte de mise bas dans les Mines de la Rouquette lors d'une visite menée afin de vérifier si les Mines de Villeneuve pouvaient également être un gîte en cette période. Les résultats n'ont pas été concluants avec uniquement la détection de quelques individus solitaires.

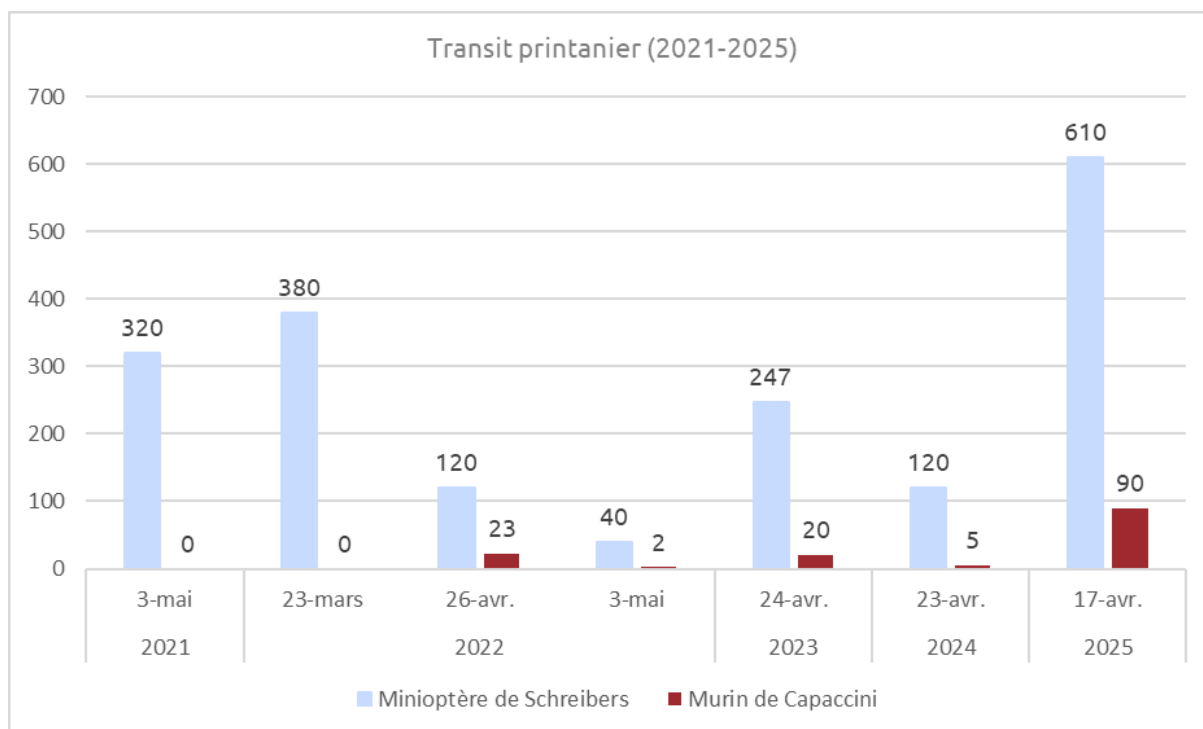


Figure 4 - Résultats des suivis des populations de chiroptères au printemps aux Mines de Villeneuve depuis 2021 (© GCLR)

Au printemps, le Minioptère est présent dès le mois de mars avec des effectifs significatifs avant de quitter les mines courant mai. En revanche, le Murin de de Capaccini arrive plus tard, au mois d'avril, avec des effectifs plus modestes. Sa période d'occupation est plus courte et s'étend de mi-avril au début du mois de mai. Les résultats du suivi printanier, qui a eu lieu le 17 avril 2025, ont comptabilisé **un record d'individus avec 610 Minioptères de Schreibers et 90 Murins de Capaccini**.

A l'automne, les effectifs observés sont plus importants qu'au printemps. Le Minioptère de Schreibers arrive sur le site courant septembre et voit ses effectifs augmenter progressivement tout au long de la période de transit automnal. Les pics d'abondance sont observés généralement entre fin octobre et début novembre. En 2025, les résultats obtenus lors du premier comptage automnal sont légèrement en baisse par rapport aux années précédentes. Ils sont à comparer avec les résultats en hausse obtenus aux Mines de la Rouquette car les deux anciennes carrières appartiennent à un réseau de gîtes interconnectés pour les populations de chiroptères. L'autre hypothèse peut aussi être liée à la fermeture progressive des sorties de galeries par le développement de la végétation, principalement des ronces, devenant moins favorables aux chiroptères.

En 2025, malgré des conditions climatiques très défavorables avec des températures basses, la présence d'individus lors du deuxième comptage fin novembre peut suggérer l'utilisation de l'ancienne carrière comme site d'hibernation. La dangerosité du lieu ne permet pas de vérifier cette hypothèse par un suivi hivernal au sein des galeries.

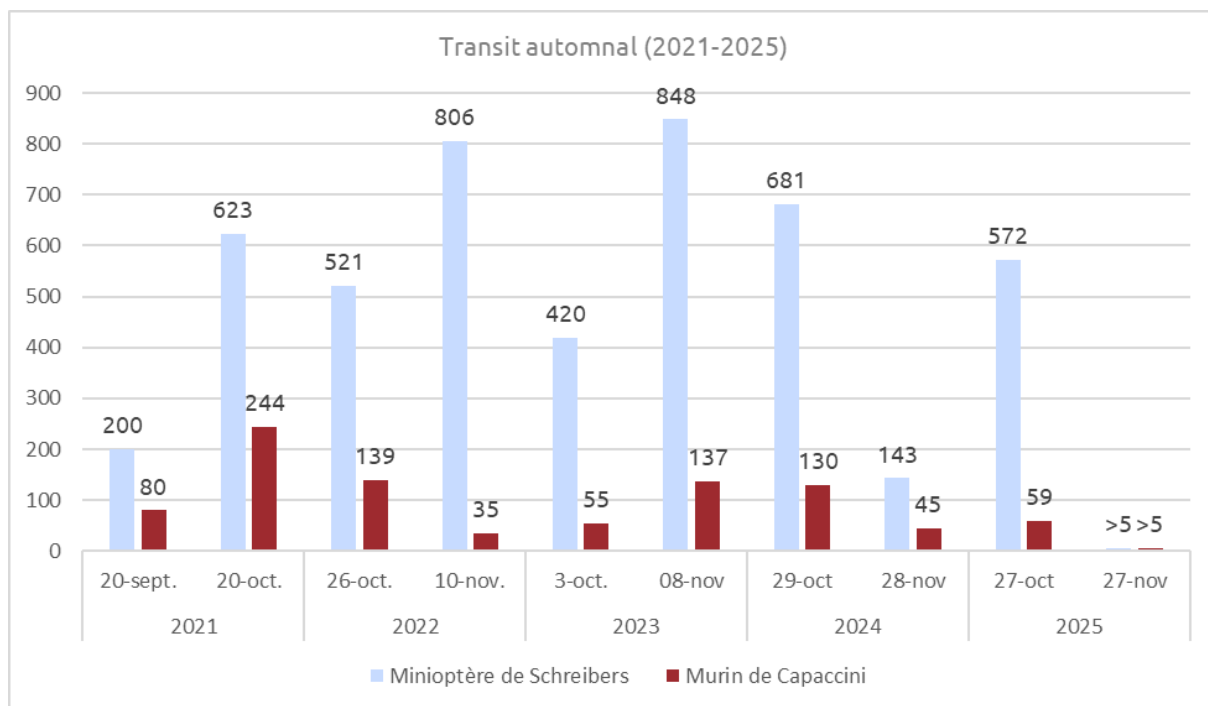


Figure 5 - Résultats des suivis des populations de chiroptères à l'automne aux mines de Villeneuvevett depuis 2021 (© GCLR)

b. Mines de la Rouquette (Cabrières)

Des colonies importantes de chiroptères ont été identifiées dans une autre carrière de barytine au lieu-dit « La Rouquette » à Cabrières, situées en dehors du périmètre du site Natura 2000. Deux espèces sont principalement concernées, le Minioptère de Schreibers et le Grand Rhinolophe en période de transit et d'hibernation. Au vu des effectifs relevés, les mines présentent un intérêt national pour la conservation des chiroptères. L'ensemble des suivis est réalisé bénévolement par les membres de l'association Groupe Chiroptère Languedoc Roussillon.

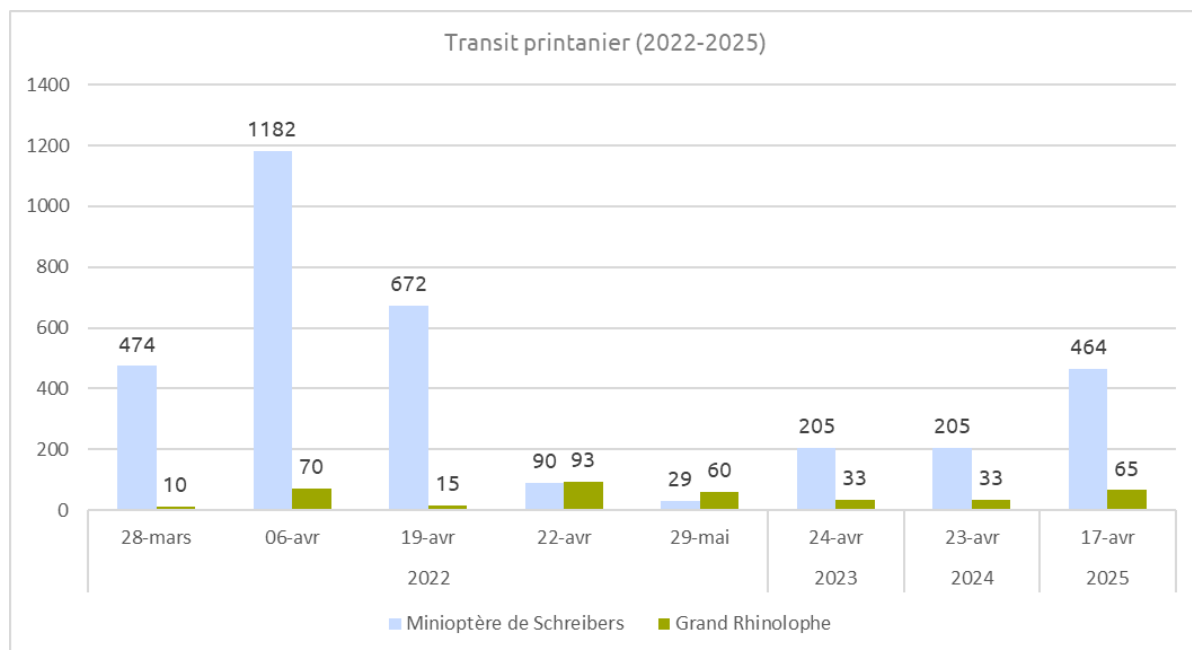


Figure 6 - Résultats des suivis des populations de chiroptères au printemps aux mines de la Rouquette, Cabrières depuis 2022 (© GCLR)

Les populations de ces mines sont directement en lien avec les mines de Villeneuve et l'Aqueduc de Pézenas où toutes les phénologies du Minioptère sont représentées. Ainsi les résultats obtenus lors des suivis en période de transit sont à comparer avec les résultats des Mines de Villeneuve.

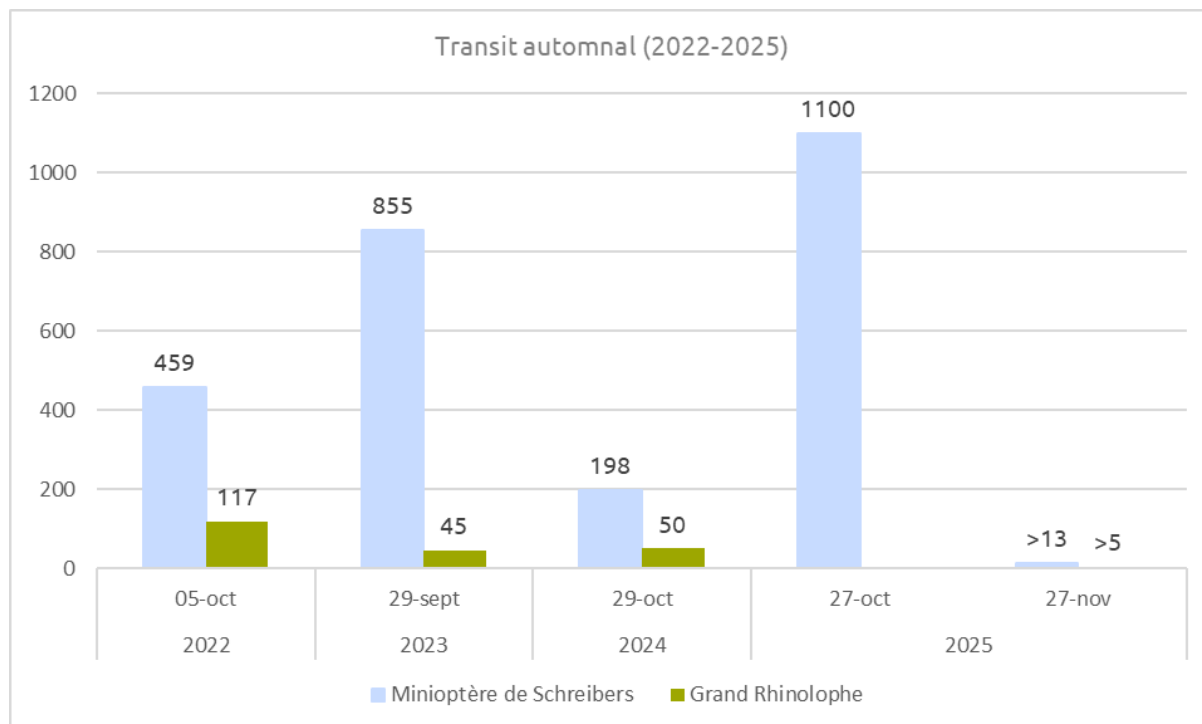


Figure 7 - Résultats des suivis des populations de chiroptères au printemps aux mines de la Rouquette, Cabrières depuis 2021 (© GCLR)

Les suivis réalisés au printemps et à l'automne depuis 2022 ont permis de mettre en évidence l'utilisation de la carrière pour des effectifs importants de Minioptère de Schreibers et de Grands Rhinolophes. Le résultat du premier suivi automnal est un record depuis les débuts des suivis avec 1100 individus de Minioptères de Schreibers découverts. Une des hypothèses avancées pourrait être le report d'une partie de la population des Minioptère de Schreibers présente habituellement dans les Mines de Villeneuve vers les Mines de la Rouquette.

En juin 2025, une observation inopinée au sein des Mines de la Rouquette a relevé la présence d'une colonie de mise bas confirmée ensuite par un comptage en sortie de gîte. Les effectifs de cette colonie mixte ont été estimés à 350 Murins de grande taille et de 250 Minioptère de Schreibers. La présence de colonies de Murins de grande taille n'étaient alors pas connu sur le site Natura 2000 et ses alentours. Cette découverte renforce l'intérêt majeur pour la préservation de cette ancienne carrière.

Une occupation en période d'hibernation a pu être observée uniquement en 2022 malgré des suivis répétés ces trois dernières années. Les interrogations perdurent sur l'utilisation récurrente de ce site comme gîte d'hibernation pour le Minioptère de Schreibers. Les suivis dans les prochaines années pourraient alors confirmer l'utilisation de l'ancienne carrière en période d'hibernation et de mise bas.

La question de l'impact du changement climatique sur les populations de chiroptères cavernicoles est posée. Julien de Cosmi répond que les impacts sont déjà visibles dans certains cas avec l'assèchement temporaire de certaines grottes. La modification des conditions hygrothermiques dans ces cavités conditionnent la favorabilité des lieux pour l'accueil d'effectifs de chiroptères.

L'aspect sécuritaire des lieux est également évoqué. Julie Condé explique des situations différentes pour chacune des anciennes carrières. Alors que les Mines de Villeneuve restent très isolées, difficilement accessibles et ainsi très peu fréquentées, les Mines de la Rouquette sont facilement accessibles avec la proximité d'une voie carrossable et une entrée relativement facile à trouver. En conséquence, ces Mines sont régulièrement fréquentées tout au long de l'année par différents publics. La chargée de mission Natura 2000 confirme des échanges entre la mairie et la propriétaire privée sur les mesures à prendre pour protéger ce site, notamment la question de la fermeture de l'accès principal. Des discussions devront avoir lieu avec les usagers, les pompiers plongeurs en premier lieu, pour définir des périodes optimales d'utilisation de la cavité même si les dernières découvertes tendent à montrer la présence quasi-continue de chiroptères. Anne Salvado rappelle qu'un contrat Natura 2000 peut être mis en place pour financer la fermeture physique de la cavité. Elle insiste sur le fait que les contrats Natura 2000 ne sont mobilisables que s'ils ont lieu dans le périmètre du site Natura 2000. Julien de Cosmi présente rapidement le projet LIFE en faveur du Minioptère de Schreibers, financé avec des fonds européens, pour mener une multitude d'actions sur cette espèce parmi lesquelles des actions sont ciblées sur les Mines de la Rouquette. Le dossier a été déposé en juillet 2025 et la réponse est attendue pour le printemps 2026. Anne Salvado informe que la dernière présentation de la Commission européenne du budget européen pour la période 2028-2034 marque la disparition de l'outil LIFE.

2. Gites bâtis

a. Gites de Petits Rhinolophes

En 2025, 4 colonies de Petits Rhinolophes ont pu être comptabilisées :

- Hameau des Crozes : 103 Petits Rhinolophes (dont 40 juvéniles)
- Grange des Valadasses : 43 Petits Rhinolophes (dont 16 juvéniles)
- Moulin de Vallombreuse : 26 Petits Rhinolophes (dont 11 juvéniles)
- Moulin de Garel : 19 Petits Rhinolophes (dont 8 juvéniles)



Figure 8 - Petit Rhinolophe dans le moulin de Garel (© GCLR)

Les caves de Villeneuve, connus pour accueillir des colonies, n'ont pas pu faire l'objet d'un suivi (indisponibilité des propriétaires le jour de prospection).

Lucie Moreau suggère de mettre en évidence les corridors écologiques, notamment les cours d'eau de la Dourbie et de la Boyne, dans la répartition spatiale des colonies de Petits Rhinolophes. Elle s'interroge

sur les actions menées en lien avec la trame verte et bleue. Julien de Cosmi répond que des travaux existent dans la littérature, notamment la dépendance des cours d'eau comme axes de déplacement pour les Petits et Grands Rhinolophes. Des projets sur d'autres territoires étudient les chiroptères et les connectivités écologiques pour intégrer ces enjeux dans des trames vertes et bleues.

b. Gîtes de Murins à oreilles échancrées

En 2025, 2 colonies de Murins à oreilles échancrées ont pu être comptabilisées :

- Grange des Valadasses (Cabrières) : 47 Murins à oreilles échancrées avec 3 juvéniles
- Moulin de Campaurus Bas (Nébian) : 54 Murins à oreilles échancrées avec 38 juvéniles

Les effectifs de cette année constituent un record avec 142 individus depuis la découverte de la colonie de la Grange des Valadasses en 2023 contre 111 en 2023 et 118 individus en 2024.

Accompagnement des propriétaires du Moulin de Campaurus Bas

Le Moulin de Campaurus bas, situé au sud-est du village de Villeneuve et en bordure de Dourbie,



Figure 9 - Colonie de mise bas de Murins à oreilles échancrées au Moulin de Campaurus Bas, Nébian (© GLCR)

accueille une colonie de reproduction de Murins à oreilles échancrées découverte en 2012. La bâtisse, abandonnée depuis 1975 a été rachetée en 2020. En très mauvais état et menacée d'effondrement, elle fait l'objet d'un projet de rénovation. Conformément à la réglementation, les propriétaires doivent recréer un gîte fonctionnel pour la colonie afin de compenser la perte du gîte initial.

En compagnie du Groupe Chiroptère Languedoc Roussillon, le Grand Site accompagne les propriétaires depuis 2022 dans le projet **d'aménagement d'un gîte de substitution** sur 2 niveaux interconnectés avec des **visites régulières sur site et ajustement des plans**.

L'année 2025 a été une année charnière avec :

- Fin des travaux du gîte de substitution et défavorabilisation de la bâtisse en travaux au printemps, avant l'arrivée de la colonie
- Report des travaux de rénovation de la bâtisse, initialement prévu au printemps, qui ont finalement commencé en septembre 2025 et qui devraient se terminer début 2026

La colonie a été observée une nouvelle fois dans la bâtisse malgré des conditions moins accueillantes que les années précédentes. Elle s'est déplacée à plusieurs reprises au sein de la bâtisse durant la période d'élevage des petits. Durant cette période, il n'est pas à exclure que certaines phases d'exploration du bâti par certains individus de la colonie ont pu conduire à la découverte du gîte de

substitution. En 2026, le suivi pourra confirmer la découverte et l'utilisation de ce nouvel espace par la colonie. Il reste néanmoins des incertitudes sur le comportement qu'adoptera la colonie à la prochaine période de mise bas : il n'est pas certain que la colonie utilise la gîte de substitution dès la première année. Elle pourrait s'installer dans d'autres bâtis aux alentours (le gîte le plus proche connu étant la Grange des Valadasses).

Jean-Phillipe Ollier félicite le travail entrepris par les propriétaires mais se questionne sur la reproductibilité du projet pour d'autres rénovations, notamment sur les coûts pour les propriétaires. Suite à la question sur le financement des travaux à Campaurus Bas, Julie Condé répond que les travaux ont été entièrement à la charge des propriétaires sans qu'aucune aide financière ne puisse être apportée par Natura 2000 puisque la bâtisse se trouve en dehors du périmètre actuel. Anne Salvado rappelle néanmoins le soutien financier qui peut être apporté dans des cas de rénovation de bâti au travers des contrats Natura 2000 qui sont financés par des fonds FEADER (enveloppe globale de 500 000 € de fonds FEADER¹ et de fonds Région), à 100 % pour les particuliers dès lors que le projet se trouve au sein du périmètre du site Natura 2000.

Perspectives pour 2026 : Le suivi des Mines de Villeneuve sera maintenu durant les périodes de transit pour lesquelles des pics de fréquentation ont été observés. Trois passages seront réalisés (un passage au printemps et deux à l'automne). Ces suivis se feront préférentiellement en parallèle de ceux des Mines de la Rouquette réalisés bénévolement. La poursuite de ces suivis permettra d'améliorer les connaissances et d'observer des tendances de population sur plusieurs années. Les Mines de la Rouquette pourraient également être prospectées en hiver et en été.

L'ensemble des gîtes connus dans le bâti sera suivi en 2026. Une attention particulière sera portée aux gîtes faisant l'objet de projets de rénovation, notamment le Moulin de Campaurus Bas. Une veille sera maintenue pour identifier de nouvelles colonies en communiquant en amont des prospections.

IV. Projet d'extension du site Natura 2000

Depuis plusieurs années, **des colonies d'espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire à forts enjeux** (cf. [Suivis naturalistes](#)) ont été identifiées en dehors du périmètre du site actuel. Celles-ci sont en lien direct avec les colonies situées sur le site et sont notamment localisées :

- Le long de la Dourbie, axe de transit et habitat de chasse pour les chiroptères sur les communes de Lieuran-Cabrières et Nébian
- Au niveau des mines de la Rouquette sur la commune de Cabrières

Au regard de ces nouveaux enjeux et de leur lien avec le site Natura 2000 actuel, une analyse sur la possibilité **d'étendre le périmètre a été lancée et actée en COPIL le 13 décembre 2022**. Des **prospections approfondies** ont été menées en 2023 afin de cibler plus finement les secteurs à intégrer au sein de ce nouveau périmètre. En 2024 – 2025, un **important travail de concertation** a été entrepris avec les maires et élus des 4 communes (Villeneuve, Nébian, Lieuran-Cabrières et Nébian) afin d'anticiper au mieux la phase de consultation. Le projet d'extension du site a été présenté en rappelant les enjeux importants de conservation des colonies de chauves-souris. A la suite de ce travail, ce périmètre a été retravaillé afin de concilier au mieux l'intégration des enjeux et les attentes des municipalités concernées. A l'été 2025, avec un accord des 4 communes, la note technique synthétisant les enjeux et présentant le périmètre a été envoyée à la DDTM pour instruction. **La consultation officielle est en cours auprès des collectivités par la DDTM.**

¹ Fonds FEADER avec une répartition de 250 000 € au 1^{er} appel à projet et 150 000 € au 2^{ème} appel à projet soit un total de 400 000 € auquel s'ajoute 20% de fonds Région soit 100 000 €.

Ce nouveau périmètre intègre plusieurs éléments :

- Besoins écologiques pour la préservation des espèces d'intérêt communautaire de chiroptères (gîtes, axes de déplacements et habitats de chasse)
- Mutualisation des moyens de gestion : certaines portions du nouveau périmètre sont déjà incluses dans le site Natura 2000 du Salagou
- Attente des 4 communes concernées

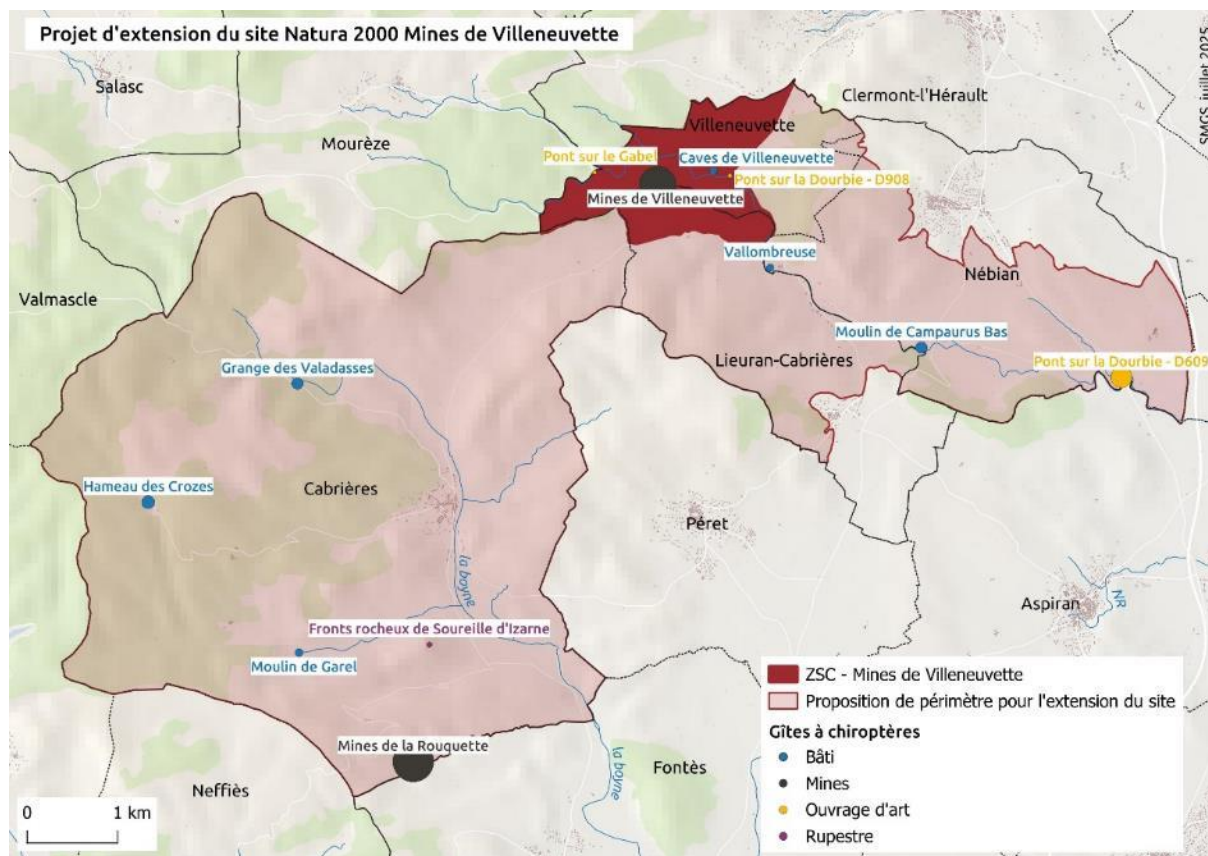


Figure 10 - Proposition de périmètre d'extension au regard des enjeux chiroptères

Un avis motivé est demandé aux acteurs suivants :

- 4 communes : Villeneuvevette, Cabrières, Nébien et Lieuran-Cabrières
- Communauté de communes du Clermontais
- Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze
- Région Occitanie
- Chambre d'Agriculture de l'Hérault

Au moment de la réunion du COPIL, **les 7 collectivités avaient émis un avis favorable** par vote des assemblées délibérantes. Les avis motivés de la Chambre d'agriculture de l'Hérault et du Département de l'Hérault sont toujours attendus.

Jean-Philippe Ollier s'inquiète de l'extension du site pour sa commune pouvant être ressentie comme une mise sous cloche et pouvant être perçue négativement face aux difficultés agricoles actuelles. Anne Salvado rappelle qu'un site Natura 2000 n'a pas vocation à imposer de nouvelles réglementations pour les communes. La maire de Lieuran-Cabrières explique que la commune a souhaité se prémunir d'éventuelles futures restrictions imposées à l'agriculture sur les sites Natura 2000 en ayant demandé le retrait de la plaine viticole dans le périmètre d'extension.

Séverine Hénin rappelle la parution en 2022 d'un décret qui encadre l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les sites Natura 2000 qui reste un point de vigilance. Jean-Baptiste Seguy répond que le recours réglementaire prévu dans le décret n'est pas un sujet d'actualité au regard des difficultés du monde agricole. Il évoque aussi le choix qui a été fait d'inclure la Chambre de l'agriculture de l'Hérault parmi les acteurs consultés bien que ne faisant pas partie des collectivités obligatoirement consultés dans un projet d'extension de site Natura 2000.

Marie Passieux entend les inquiétudes des élus sur certains aspects réglementaires et affirme le besoin de pédagogie pour rassurer. La question de la désignation des prairies sensibles est évoquée, elle peut faire craindre des restrictions à la suite d'arrachage des vignes dans les sites Natura 2000.

Jean-Baptiste Seguy revient sur le décret phyto en évoquant le travail en cours mené par la DREAL conjointement avec la Région et la DDTM pour identifier les absences de mesures au sein des DOCOB en Occitanie pour la réduction de produits phytosanitaires. Au sujet des prairies sensibles, il répond que la carte des prairies sensibles a été mise à jour avec les données des prairies permanentes en 2022. Le sujet des prairies sensibles reste à creuser et si des difficultés apparaissent, les discussions restent ouvertes avec les services de l'Etat.

Anne Salvado salue la pédagogie qui a été faite par les chargées de mission Natura auprès des communes lors de la phase de concertation en amont du dépôt du dossier. Michel Vellas réaffirme qu'un site Natura 2000 vise la conciliation des usages pour la biodiversité sans contrainte réglementaire. Jean-Baptiste Seguy rappelle que l'Europe reste favorable à la création, modification et extension des sites Natura 2000.

Perspectives pour 2026 : A l'issue de la phase de consultation, la prochaine étape sera la **rédaction d'une fiche de synthèse** reprenant l'argumentaire en faveur de l'extension du site et l'ensemble des avis des collectivités. **Cette fiche de synthèse sera à destination de la préfète pour signature.** Ce document sera repris dans la constitution du dossier final pour la DREAL (cf. [Figure 11](#)). Le formulaire standard de données devra être mis à jour. Les délais pour la mise à jour du FSD restent inconnus suite à l'indisponibilité du site Internet INPN du MNHN depuis plusieurs mois due à une cyber-attaque durant l'été. Par ailleurs, il a été convenu avec la DREAL Occitanie que le service Natura 2000 de la Région Occitanie mettrait à jour les FSD pour les sites Natura 2000 dont elle est l'autorité référente.

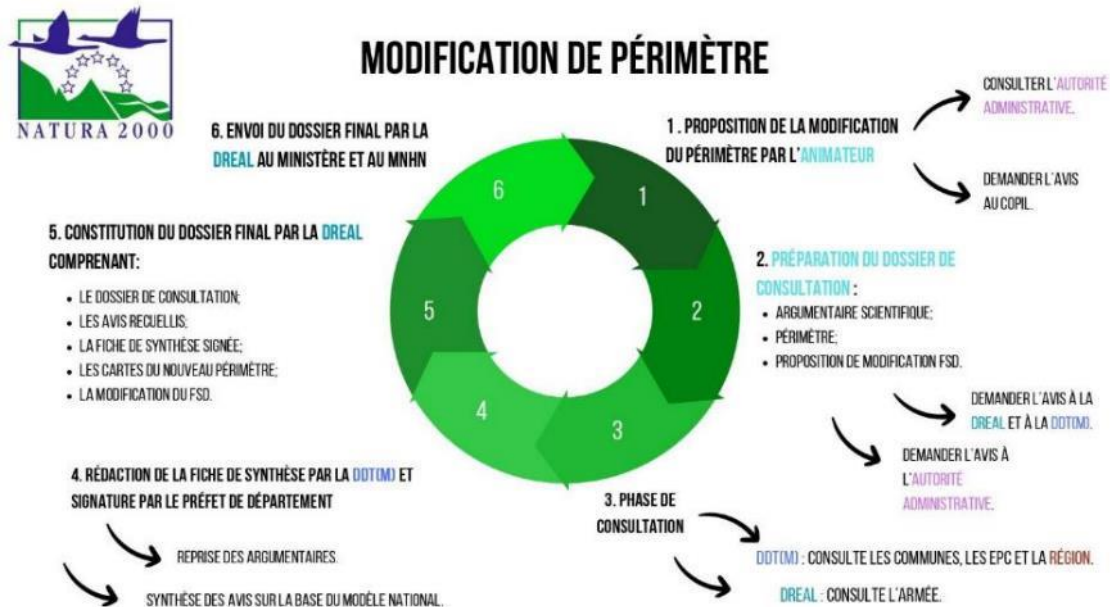


Figure 11 - Etapes de la procédure de modification de périmètre d'un site Natura 2000 (© Région Occitanie)

V. Evaluation du DOCOB

L'évaluation complète du DOCOB est fournie en annexe. Il s'agit ici d'une synthèse des principales analyses tirées de l'évaluation.

Le Document d'objectifs du site des mines de Villeneuve a été élaboré entre 2011 et 2013 et est en animation depuis 2014. Une première évaluation a été réalisée en 2018 à mi-parcours et avait conclu au besoin de quelques mises à jour.

Pour rappel, le DOCOB est un document de référence pour le site Natura 2000. Il définit un état des lieux (écologique, socio-économique, ...), les orientations de gestion et de conservation et leurs modalités de mise en œuvre et d'évaluation.

Ce document permet de dresser le bilan de l'évolution des enjeux sur le site et d'analyser la pertinence des objectifs et des actions mises en œuvre. Il permet de faire le point sur la qualité de l'animation du site et d'identifier la nécessité d'actualisation ou de révision du DOCOB.

Les principales analyses de l'évaluation sont :

- **Evolution importante** des effectifs grâce aux efforts de prospections et de suivis réguliers, l'amélioration des connaissances sur les chiroptères met en évidence l'évolution importante.
- **Absence de considération pour les habitats d'intérêt communautaire** : 6 habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés lors de l'élaboration du DOCOB. La méthodologie employée ne respecte plus le cahier des charges cartographique régional et l'amélioration des connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire et leurs végétations nécessitent de revoir la définition de ces 6 habitats. De plus, en l'absence d'objectifs à long terme et la quasi-absence de mesure spécifique (1 seule mesure sur les 18 du DOCOB), aucune gestion active n'a eu lieu depuis 2014 et ne permet pas d'évaluer l'état de conservation de ces habitats.

- **Stratégie à revoir pour intégrer les habitats d'intérêt communautaire et les enjeux actuels des chiroptères** : les niveaux de réalisation des 18 mesures sont différentes selon les enjeux. Alors que les mesures d'animation et de suivis des chiroptères ont été régulièrement réalisées, les mesures de gestion d'habitats ont été peu voire pas mises en œuvre. Enfin, les mesures liées spécifiquement aux Mines de Villeneuve ne sont pas réalisables en raison du caractère dangereux du site.
- **Animation efficace pour les enjeux chiroptères mais en décalage avec les besoins identifiés dans le DOCOB** : plus de $\frac{3}{4}$ du temps des chargés de mission depuis 2014 sont consacrés à l'axe *Gestion administrative et financière et la gouvernance du site* (axe chronophage et partagé avec le site Natura 2000 du Salagou) et l'axe *Information, communication et sensibilisation* (nombreuses animations et projets avec les partenaires). Les coûts de prestations sont essentiellement dédiés à l'amélioration des connaissances (l'ensemble des suivis étant externalisés) et aux différentes animations.
- **Evolution du périmètre en cours**

Au regard des ces éléments, l'évaluation a conclu à la révision du DOCOB, conclusion validée par la Région.

Anne Salvado précise que la révision d'un DOCOB revient à refaire l'entièreté du document contrairement à une mise à jour. Il s'agira de le mettre en forme sous le nouveau format CT88 des plans de gestion des espaces naturels et de revoir l'ensemble des éléments dont la cartographie des habitats. Cette révision ne pourra cependant être mise en œuvre qu'une fois l'extension du périmètre actée.

Au vu des éléments apportées et de la conclusion, le COPIL vote à l'unanimité la révision du DOCOB. Cette révision débutera dès l'extension du site validée avec la parution de l'arrêté